



N° de résolution
ou annotation



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025 À 18H00.**

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu le **mercredi 17 décembre 2025, à 18h00**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

La présente séance peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé selon la disponibilité des gens. Les citoyens ont la possibilité d'y ajouter les sous-titres dans la langue de leur choix, principalement pour les malentendants.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Philippe Besombes, déclare la séance ouverte à 18h01

2. CONFIRMATION DES PRÉSENCES

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Maire: Philippe Besombes
Conseiller 1 : René Gauthier
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseillère 3 : Jane Fairhurst
Conseiller 4 :

Absences:

Michel André Émond

Conseillère 5 : Valérie Taillefer
Conseiller 6 : Robert Greig

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Philippe Besombes; le Directeur général, Monsieur Daniel Leduc et la Greffière et Directrice des affaires juridiques, M^e Antonina Roudavina, sont également présents.

Tous les membres du Conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation incluant l'ordre du jour dans le délai prescrit tel que requis par le Code municipal du Québec.

25-12-366

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier

APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

3.1. Transferts budgétaires dans le cadre de l'exercice financier 2025

3.2. Libérer les fonds du surplus affecté projet Feux circulation Isabelle

4. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

4.1. Adoption du règlement 148.1-2025 modifiant le règlement de zonage # 148-2023

4.2. Adoption du règlement 148.2-2025 modifiant le règlement de zonage # 148-2023

4.3. Adoption du règlement 148.3-2025 modifiant le règlement de zonage # 148-2023

5. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

5.1. Octroi de contrat au plus bas soumissionnaire pour la préparation du système de ventilation dans le local des surpresseurs

5.2. Octroi de contrat au plus bas soumissionnaire pour l'approvisionnement de chlore à l'usine de chloration pour le traitement de l'eau potable

5.3. Octroi de contrat au plus bas soumissionnaire pour la réparation de station de pompage pour le poste d'hôpital

5.4. Octroi de contrat – Analyses des matériaux potentiellement amiantés dans les bâtiments municipaux

5.5. Autorisation de la signature de quittance dans le dossier de puits contaminés

6. CULTURE

6.1. Octroi d'un contrat à Groupe Charlebois pour l'assistance dans l'organisation d'événements municipaux à plus grands déploiement.

6.2. Renouvellement de l'entente avec Réseau Biblio de la Montérégie



N° de résolution
ou annotation

25-12-367

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103SPC

7. COMMUNICATION

7.1. Demande d'appui de l'organisme UAF dans l'organisation d'une Fête familiale interculturelle pour le Haut-Saint-Laurent

8. VARIA

8.1. Aide financière Guignolée du Club Lions d'Ormstown

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3.1. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2025

ATTENDU les dispositions de l'article 961 du Code municipal;

ATTENDU la nécessité de mettre en équilibre l'ensemble des postes budgétaires en cette fin d'année 2025;

ATTENDU la possibilité d'exécuter cette opération déficitaire budgétaire par la voie de transferts inter famille pour le budget 2025;

ATTENDU le dépôt du présent tableau précisant les postes budgétaires et les soldes créditeurs (CT) et débiteur (DT) impliquant au montant total de 384 960.32 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Jane Fairhurst
APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault
et RÉSOLU à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

DE PROCÉDER au différents transferts budgétaires inter familles permettant le retour à l'équilibre de tous les postes pour l'année 2025, tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

Gestion budgétaire Interfamille				
31-déc-25				
# Poste GL	Description	DE (Provenance)		Solde du GL après le transfert
		CT	Vers (Destination) DT	
02-130-00-210	REER - Administration		3870,03	- \$
02-130-00-240	FSS - Administration		4576,74	- \$
02-130-00-331	Tél. & internet - Administration		1691,56	- \$
02-130-00-412	Services juridiques		45950,19	- \$
02-130-00-414	Hon. informatique - Admin.		116207,65	- \$
02-130-00-494	Cot. & Abon. - Administration		1426,73	- \$
02-130-00-496	Frais bancaires		11364,87	- \$
02-130-00-640	Papeterie & fourniture - Adm		4548,28	- \$
02-140-10-670	Fournitures - Élections		24334,9	- \$
02-160-00-411	Hon. - gestion personnel	31800		2,57 \$
02-220-00-141	Salaires - Pompiers	50000		4 158,00 \$
02-220-00-210	REER - pompiers	2000		952,00 \$
02-220-00-220	RRQ - Pompiers	4000		399,30 \$
02-220-00-280	Ass Col - Pompiers	5040		- \$
02-290-00-451	Frais pour contrôle des chiens	3500		971,87 \$
02-340-00-681	Electricité - Réseau d'éclairage	2500		2 289,56 \$
02-370-00-951	MRC - Transport collectif & Taxibus		7705	- \$
02-370-10-951	MRC Transport adapté	7613		- \$
02-412-00-141	Salaires - Trait. Aqueduc	60000		60 602,06 \$
02-413-00-521	Ent. infras - Réseau distribution	50000		51 808,00 \$
02-415-00-521	Ent. infras - Égouts	5222,95		19 473,32 \$
02-451-10-446	Enlèvement & transport - Ordures		146537,21	- \$
02-451-20-446	Élimination - Ordures	90000		7 729,00 \$
02-520-00-960	Contribution OH du HSL		3617,02	- \$
02-701-20-141	Salaires - Loisirs	70784,37		10 138,46 \$
02-701-90-447	Activités Groupe Loisirs Ormstown		2055,74	- \$
02-701-90-970	Activités - UAF		1105	- \$
02-702-00-970	Activités culturelles (autres)		9969,4	- \$
02-702-90-340	Communication - Publicité et information	2500		1 862,00 \$
		384 960,32 \$	384 960,32 \$	

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

25-12-368

3.2. LIBÉRER LES FONDS DU SURPLUS AFFECTÉ PROJET FEUX CIRCULATION ISABELLE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ormstown a, par la résolution numéro 21-05-143, réservé et affecté une somme provenant de la vente d'un lot situé sur la rue Isabelle, soit un montant de deux cent cinquante mille dollars (250 000,00 \$), afin de financer l'installation de feux de circulation ainsi que la construction de trottoirs à l'intersection des routes 138 et 201;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a subséquemment repris la responsabilité de ce projet, rendant ainsi inutile l'utilisation des sommes précédemment affectées par la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu, dans ce contexte, de libérer lesdites sommes afin qu'elles soient réaffectées au surplus non affecté de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault

APPUYÉ par la conseillère Valérie Taillefer

et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE la somme de 250 000,00 \$, initialement affectée au projet des feux de circulation et des trottoirs à l'intersection des routes 138 et 201, soit libérée;

QUE cette somme soit versée au poste comptable du surplus non affecté (libre) de la Municipalité.

ADOPTÉE

25-12-369

4.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 148.1-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 148-2023

ATTENDU QUE le règlement no 148.1-2025, relative à la modification du coefficient de l'emprise au sol pour la Zone C-1, a fait l'objet d'un avis de motion, de l'adoption d'un premier et d'un deuxième projet, d'une assemblée publique de consultation ainsi que de la tenue d'un registre d'approbation référendaire conformément à la Loi;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été déposée lors de la période d'ouverture du registre;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier

APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault

et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le règlement no 148.1-2025, modifiant le règlement de zonage no 148-2023, soit adopté, tel que présenté, la lecture en étant dispensée; et

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi, soit à compter de la délivrance du certificat de conformité par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

25-12-370

4.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 148.2-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 148-2023

ATTENDU QUE le règlement no 148.2-2025, relative aux usages spécifiquement permis pour la Zone R-38, a fait l'objet d'un avis de motion, de l'adoption d'un premier et d'un deuxième projet, d'une assemblée publique de consultation ainsi que de la tenue d'un registre d'approbation référendaire conformément à la Loi;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été déposée lors de la période d'ouverture du registre;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par le conseiller Robert Greig

et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le règlement no 148.2-2025, modifiant le règlement de zonage no 148-2023, soit adopté, tel que présenté, la lecture en étant dispensée; et

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi, soit à compter de la délivrance du certificat de conformité par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

25-12-371

4.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 148.3-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 148-2023

ATTENDU QUE le règlement no 148.3-2025, relative aux dispositions spécifiques aux garages domestiques détachés, a fait l'objet d'un avis de motion, de l'adoption d'un premier et d'un deuxième projet, d'une assemblée publique de consultation ainsi que de la tenue d'un registre d'approbation référendaire conformément à la Loi;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été déposée lors de la période d'ouverture du registre;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller Robert Greig
APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst
et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

QUE le règlement no 148.3-2025, modifiant le règlement de zonage no 148-2023, soit adopté, tel que présenté, la lecture en étant dispensée; et

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi, soit à compter de la délivrance du certificat de conformité par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

25-12-372

5.1. OCTROI DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE POUR LA PRÉPARATION DU SYSTÈME DE VENTILATION DANS LE LOCAL DES SURPRESSEURS

ATTENDU QUE le système de contrôle de ventilation dans la salle des surpresseurs de l'usine d'épuration est désuet et non-fonctionnel;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix sur invitation (# ORM251124-1);

ATTENDU QU'une seule soumission conforme a été reçue, soit celle de TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC., pour un montant total de 6 898,50 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la conformité de la soumission reçue a été analysée et que cette dernière est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault
APPUYÉ par le conseiller René Gauthier
et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'OCTROYER à TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. la réparation du système de ventilation pour un montant total de 6 898,50 \$ taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER un membre de la direction générale à signer tout document requis pour l'exécution des travaux.

ADOPTÉE

25-12-373

5.2. OCTROI DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE POUR L'APPROVISIONNEMENT DE CHLORE À L'USINE DE CHLORATION POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'approvisionner en chlore liquide (hypochlorite de sodium 12 %) pour assurer la conformité du traitement de l'eau potable;

ATTENDU QU'une demande de prix sur invitation a été transmise à trois fournisseurs pour l'approvisionnement d'hypochlorite de sodium 12 % en contenant de 20 litres pour la durée de contrat de 3 ans;

ATTENDU QUE seule la firme SUPERIOR SANY SOLUTIONS – IMPERIAL DADE CANADA INC. a déposé une soumission conforme, pour la durée de 3 ans un montant total de 121,81 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer
APPUYÉ par le conseiller Robert Greig
et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;



N° de résolution
ou annotation

D'OCTROYER à **SUPERIOR SANY SOLUTIONS – IMPERIAL DADE CANADA INC.** le contrat d'approvisionnement en chlore liquide, pour un montant total de 121,81 \$ taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-412-00-635;

D'AUTORISER un membre de la direction générale à signer tout document requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE

25-12-374

5.3. OCTROI DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE POUR LA RÉPARATION DE STATION DE POMPAGE POUR LE POSTE D'HÔPITAL

ATTENDU QUE le poste de pompage de l'hôpital est hors service en raison d'une défaillance majeure des conduites et de la vanne murale;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix (# ORM251124-2) conformément aux exigences administratives;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues et jugées conformes;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de 9483-3100 QUÉBEC INC. pour un montant total de 7 626,13 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier

APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault

et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat de réparation du poste de pompage de l'hôpital à **9483-3100 QUEBEC INC.** pour un montant total de 7 626,13 \$ taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER un membre de la direction générale à signer tout document requis pour l'exécution des travaux.

ADOPTÉE

25-12-375

5.4. OCTROI DE CONTRAT – ANALYSES DES MATÉRIAUX POTENTIELLEMENT AMIANTÉS DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé, les 23 et 24 octobre 2025, à des demandes de prix auprès de laboratoires accrédités pour la réalisation des analyses requises, conformément aux recommandations contenues dans le rapport de la firme GROUPE IMMOBILIER CONSEILS INC., daté du 15 janvier 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions, dont trois (3) ont été jugées conformes;

ATTENDU QUE le nombre d'échantillons proposés variait d'un laboratoire à l'autre et qu'afin d'assurer une comparaison équitable des soumissions, celles-ci ont été ajustées sur la base de 95 échantillons de matériaux friables, 5 échantillons de matériaux non friables et 20 échantillons pour l'analyse du plomb;

ATTENDU QU'à la suite de ces ajustements, les montants soumis avant taxes se présentent comme suit :

- **MULTITEST : 13 650,00 \$**
- **NVIRA : 17 604,77 \$**
- **LCL ENVIRONNEMENT : 20 215,73 \$**

ATTENDU QUE l'ingénieure de la municipalité recommande l'octroi du mandat au laboratoire MULTITEST, qui s'avère être le soumissionnaire le plus bas conforme en l'occurrence, pour effectuer les analyses requises jusqu'à un montant maximum de 13 650,00\$ avant taxes, seules les analyses requises seront effectuées.

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par le conseiller Robert Greig

et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'OCTROYER au montant maximum de 13 650,00\$ le mandat de procéder aux analyses de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, conformément au rapport de 2023 et aux exigences de la CNESSST à la firme **MULTITEST INC.**



N° de résolution
ou annotation

QUE les sommes requises soient prélevées à même le poste budgétaire 320-00-52;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis pour la réalisation du mandat;

QUE le présent dossier soit inscrit au suivi de la mise en œuvre de la norme SP 3280.

ADOPTÉE

25-12-376

5.5. AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE QUITTANCE DANS LE DOSSIER DE Puits CONTAMINÉS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est partie au litige portant le numéro 760-17-006360-229 devant la Cour supérieure, district de Beauharnois concernant les puits contaminés de la Municipalité;

ATTENDU QUE les parties sont parvenues à une entente visant le règlement hors cour dudit litige, laquelle est formalisée par une transaction et quittance;

ATTENDU QUE cette entente permet de régler définitivement le différend, sans admission de responsabilité, et d'éviter des procédures judiciaires et frais additionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault
APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst
et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ormstown, la transaction et quittance visant le règlement du dossier judiciaire no 760-17-006360-229, selon les termes du projet soumis au conseil;

D'AUTORISER le paiement des sommes prévues à ladite transaction, conformément à ses modalités;

D'AUTORISER toute démarche administrative ou juridique nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

25-12-377

6.1. OCTROI D'UN CONTRAT A GROUPE CHARLEBOIS POUR L'ASSISTANCE DANS L'ORGANISATION D'EVENEMENTS MUNICIPAUX A PLUS GRANDS DEPLOIEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown souhaite obtenir un accompagnement professionnel pour la planification et la gestion logistique de certains événements municipaux de grande envergure, notamment la fête nationale du Québec, et la fête du Canada;

ATTENDU QUE deux organisations, soit Groupe Charlebois et Une Affaire de Famille, ont été sollicités pour l'organisation de ce type d'événements;

ATTENDU QUE le Groupe Charlebois a confirmé sa disponibilité et sa capacité à assurer la prise en charge de ce type de mandat conformément aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Groupe Charlebois est, de ce fait, le seul fournisseur en mesure de réaliser le mandat tel que défini;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère Jane Fairhurst
APPUYÉ par le conseiller Robert Greig
et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'OCTROYER au Groupe Charlebois un mandat d'accompagnement pour la planification et la gestion logistique de certains événements municipaux de grand envergure pour l'année 2026;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER la direction générale et la responsable des loisirs à entreprendre les démarches requises pour finaliser l'entente avec le Groupe Charlebois.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103SPC



N° de résolution
ou annotation

25-12-378

6.2. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown est liée par une entente de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (CRSBP Montérégie) afin d'assurer l'offre de services de bibliothèque publique à sa population;

ATTENDU QUE ladite entente arrive à échéance le 31 décembre 2025 et qu'il y a lieu d'en autoriser le renouvellement;

ATTENDU QUE le renouvellement de cette entente doit être autorisé par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault

APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst

et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER le renouvellement pour une année additionnelle de l'entente de services entre la Municipalité d'Ormstown et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (CRSBP Montérégie), aux termes et conditions prévues à ladite entente;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente renouvelée ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution soit annexée à l'entente à titre de résolution autorisant sa signature.

ADOPTÉE

25-12-379

7.1. DEMANDE D'APPUI DE L'ORGANISME UAF DANS L'ORGANISATION D'UNE FÊTE FAMILIALE INTERCULTURELLE POUR LE HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE l'organisme Une Affaire de Famille souhaite organiser une fête familiale interculturelle intitulée « Haut-Saint-Laurent en couleurs » le 30 mai 2026 sur le territoire de la Municipalité d'Ormstown;

ATTENDU QUE cet événement vise à promouvoir le multiculturalisme, l'inclusion et la lutte contre le racisme, et qu'il bénéficierait à l'ensemble de la population de la région du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE l'organisme a déposé, ou entend déposer, une demande d'aide financière auprès de Patrimoine canadien, dans le cadre du Programme de multiculturalisme et de lutte contre le racisme, laquelle doit être accompagnée d'une lettre d'appui du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère Valérie Taillefer

APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst

et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'APPUYER l'organisme Une Affaire de Famille dans sa démarche visant l'obtention d'une aide financière auprès de Patrimoine canadien pour la tenue de l'événement « Haut-Saint-Laurent en couleurs »;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'appui requise dans le cadre de cette demande;

DE CONFIRMER que toute forme d'aide financière ou logistique éventuelle de la Municipalité fera l'objet d'autorisations distinctes, le cas échéant, conformément aux politiques et procédures en vigueur.

ADOPTÉE

25-12-380

8.1. AIDE FINANCIÈRE GUIGNOLÉE DU CLUB LIONS D'ORMSTOWN

ATTENDU QUE le Club Lions d'Ormstown organise annuellement une guignolée visant à offrir des paniers de Noël aux familles dans le besoin sur le territoire d'Ormstown et de la région;

ATTENDU QU'en vertu de sa politique en matière de dons et commandites, la Municipalité d'Ormstown souhaite soutenir cette initiative communautaire, laquelle contribue directement au mieux-être des citoyens les plus vulnérables;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller René Gauthier
APPUYÉ par le conseiller Robert Greig
et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du Conseil présents, le maire ne votant pas;

D'AUTORISER l'octroi d'un don de 1 500 \$ au Club Lions d'Ormstown, dans le cadre de la guignolée, afin de contribuer à l'achat de denrées périssables et non périssables destinées aux familles d'Ormstown;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-990;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer le paiement et à poser tout acte requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Les questions doivent porter uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Jesse Roskies : Concernant le groupe de Charlebois, si nous avons un service de loisirs ici au Ormstown, pourquoi est -ce qu'on doit contracter ?

Jacqueline Beaudoin : Renouvellement de l'entente avec le Réseau de biblio est signé, ou est la biblio ?

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jacques Guilbault
APPUYÉ par la conseillère Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 18h43

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (413) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103SPC

25-12-381


Philippe Besombes
Maire


Me Antonina Roudavina
Greffière